

17 juil 2009 -11:53

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2009](#)

SA ASTRID

Demande renouvelée d'un crédit budgétaire pour 2009

Demande renouvelée d'un crédit budgétaire pour 2009

Le Conseil des ministres a approuvé la demande renouvelée d'un crédit budgétaire pour 2009, émanant de la SA ASTRID, en vue de financer les frais de fonctionnement et d'entretien dans le cadre du plan de gestion 2005. La proposition du ministre de l'Intérieur autorise la SA ASTRID à puiser dans ses fonds propres pour financer les frais de fonctionnement et d'entretien pour 2009. L'octroi de subsides à la SA sera réexaminé à la lumière de l'audit financier et des recommandations de la Société fédérale de participation et d'investissement.

La SA ASTRID est un opérateur télécom pour tous les services de secours et de sécurité belges et est une initiative des autorités fédérales et locales. ASTRID assure le développement, la gestion et l'entretien d'un réseau national pour les communications mobiles de voix et de données. Le réseau numérique garantit une qualité des communications optimales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe